



LE PROJET D'ÉCOLE

2019-2022

Circonscription d'Autun



PETIT RAPPEL HISTORIQUE

Une obligation introduite par la loi d'orientation de 1989.

Une obligation qui modifiait en profondeur le travail de l'enseignant en impliquant la mise en œuvre d'un vrai travail d'équipe.

Au début, des démarches pas toujours dans l'esprit souhaité par la loi d'orientation :

- Projet d'école « à l'envers » : on part de ce que l'on fait et on essaie d'y trouver une cohérence (comment continuer à faire comme avant tout en se mettant en règle avec l'institution?).
- Le versement de subventions était subordonné à la présence de l'action dans le projet d'école. Le projet d'école se devait d'être suffisamment vague pour que tout puisse y entrer.

LA PLACE DU DIRECTEUR DANS LE PROJET D'ECOLE

Référentiel métier des directeurs BO spécial n°7 du 11 décembre 2014

Le directeur :

- Coordonne l'élaboration du projet d'école
- Veille à ce que le projet décline les orientations académiques et prenne en compte les spécificités de l'école.
- Veille à ce que le projet d'école prévoise un dispositif d'évaluation.
- Assure le suivi du projet d'école et contribue au déroulement des expérimentations qu'il peut prévoir.
- Suscite au sein de l'équipe pédagogique des initiatives destinées à améliorer l'efficacité de l'enseignement en cohérence avec le projet d'école.

Capacités et compétences en jeu :

- S'inscrire dans une démarche de projet
- Mobiliser une équipe sur des objectifs partagés
- Mettre en place des outils et une pratique du diagnostic d'école
- En faire partager les conclusions
- Construire des indicateurs pertinents et piloter l'évaluation du projet d'école
- Utiliser les outils numériques pour suivre le tableau de bord de l'école (APAE)

LE PROJET D'ÉCOLE DANS LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

Le projet d'école représente un moyen privilégié pour atteindre les grands objectifs fixés par la représentation nationale.

Il permet d'adapter l'enseignement aux besoins des élèves et de favoriser l'égalité des chances.

Cette démarche repose autant sur la responsabilité des acteurs que sur le travail d'équipe (notions de responsabilité individuelle et de responsabilité collective).

Le projet d'école a pour finalité d'accroître l'efficacité de l'école (résultats scolaires) en répondant aux besoins particuliers de l'élève en fonction des instructions officielles.

Le projet d'école n'est pas un instrument de contrôle institutionnel, mais un outil de mise en cohérence du travail des enseignants au service de la réussite des élèves.

La démarche du projet

Le projet d'école s'inscrit dans une démarche systémique :

- Ce qui caractérise un système, c'est que la performance d'un système n'est pas égale à la somme des performances des éléments qui le composent...
- Un système instaure des interactions entre ses éléments qui génèrent une plus-value ou une moins-value de performance.

Il implique une connaissance, une analyse et une action qui s'appliquent à 3 niveaux :

- Le niveau de chaque classe : l'enseignant
- Le niveau des interactions entre les classes : les enseignants
- Le niveau du collectif : l'équipe pédagogique

La démarche du projet

Le projet d'école vise à favoriser :

- La **co-responsabilisation** de l'ensemble de l'équipe par rapport aux résultats des élèves.
- Un travail de **mise en continuité** et en **cohérence** des apprentissages.
- Le **partage des objectifs** avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative : le conseil d'école adopte le projet d'école et est associé à son élaboration (article D411-2 du code de l'éducation).
- L'existence d'un **cadre de référence interne** qui sert d'appui à chaque nouveau membre de l'équipe.

Le concept de Projet d'école : ce que dit la loi...

Le projet d'école définit :

- les modalités particulières de mise en œuvre des priorités du projet académique, déclinaison des objectifs et des programmes nationaux.
- précise les actions scolaires et périscolaires qui y concourent.
- précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin.
- détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.

Dans cette perspective, la contribution de l'école consiste alors à :

- Rechercher une meilleure cohérence globale de l'action pédagogique.
- Identifier les moyens d'action les plus pertinents par rapport au contexte.
- Articuler ce projet d'école avec le projet éducatif territorial (dans l'idéal).

REDIGER...POURQUOI ?

Dans sa forme écrite, le projet d'école représente :

- Une expression traduisant la volonté et l'engagement de l'équipe.
- Un cadre de référence, mémoire pédagogique de l'école.

Un outil de communication :

- au sein de l'institution,
- pour informer les nouveaux arrivants (enseignants, intervenants, parents,...) et les partenaires.

La réflexion sur le projet d'école et l'action qui en découle nécessitent d'analyser la réalité de l'école au regard de 4 axes de travail du projet académique (4 axes interdépendants) :

→ Axe 1 : Apprendre et réussir

Chaque élève, chaque apprenant est en droit de recevoir un enseignement qui lui permettra de progresser, de se construire et de s'insérer ensuite dans la société du XXIème siècle.

→ Axe 2 : Garantir le bien-être

A la fois une fin en soi pour s'épanouir et une condition nécessaire pour mieux apprendre et pour rester motivé par ses apprentissages.

→ Axe 3 : Investir son avenir

Pour choisir son orientation, un jeune a besoin d'avoir exploré plusieurs possibilités, de savoir quelles études mènent aux filières ou métiers qui l'intéressent et d'être accompagné dans cette exploration.

→ Axe 4 : Libérer les énergies

Pour parvenir à atteindre nos objectifs, nous devons nous mobiliser afin que chaque acteur de l'académie soit en mesure d'être proactif dans ses fonctions.

4 axes déclinés en 12 priorités :

Axe 1 : Apprendre et réussir

- P1 : Devenir acteur des apprentissages (autonomie, persévérance, coopération).
- P2 : Viser l'excellence de chacun (acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ; valoriser toutes les formes d'intelligence ; développer des pratiques pédagogiques adaptées à la réussite des élèves).
- P3 : adapter l'enseignement aux besoins de chacun (prise en compte de la diversité des élèves ; inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers ; prise en compte de la ruralité).

4 axes déclinés en 12 priorités :

Axe 2 : Garantir le bien-être

- P4 : Agir pour améliorer le cadre de vie et d'étude (sentiment de sécurité et d'appartenance ; aménagement du temps et de l'espace ; prendre soin de soi et des autres).
- P5 : Développer des relations respectueuses et constructives entre les acteurs (développer les compétences relationnelles ; connaître et respecter les valeurs de la République).
- P6 : Repérer et accompagner les grandes difficultés et les moments de fragilité (traiter les cas de harcèlement ; repérer et accompagner la grande difficulté sociale ou familiale ; prendre en compte les familles éloignées de l'école).

4 axes déclinés en 12 priorités :

Axe 3 : Investir son avenir

- P7 : Soutenir l'esprit d'ouverture et d'initiative (assurer à chacun un accès privilégié aux arts et à la culture ; encourager l'ouverture ; valoriser la prise d'initiative).
- P8 : Appréhender la diversité des métiers pour faire ses choix (découvrir la diversité des activités d'un territoire).
- P9 : Favoriser des parcours ambitieux (fluidité et sécurisation des parcours).

4 axes déclinés en 12 priorités :

Axe 4 : Libérer les énergies

- P10 : Développer la culture de l'autonomie (confiance et coopération avec les parents et les partenaires ; collaborations inter-catégorielles ; autonomie des équipes).
- P11 : Approfondir les compétences et la motivation de chacun tout au long de la vie (développer la motivation ; valoriser les potentiels).
- P12 : Transformer l'académie en communauté apprenante (devenir praticien-chercheur ; déployer avec les partenaires toute forme d'intelligence collective ; diffuser et mutualiser les pratiques d'innovation réussies).

METHODOLOGIE DU PROJET : les étapes d'élaboration du projet

Quelques définitions préalables :

Données : tout renseignement propre à l'école et à son environnement.

Indicateur : Donnée contextualisée (référée, comparée par rapport à ...). La donnée devient alors significative. Elle permet d'évaluer, de mesurer l'effet des actions qui seront mises en place en fonction des objectifs.

Axes : grande(s) direction(s) ou orientations de la politique de l'école. Les axes peuvent être pédagogiques, éducatifs ou culturels.

Objectif(s) de l'axe : traduction des orientations générales (axes en contenus pédagogiques et organisationnels permettant la réalisation d'actions concrètes). L'objectif est opérationnel, quantifiable et évaluable.

Action : moyen et mise en situation pour atteindre les objectifs définis précédemment.

Objectifs de l'action : vise une compétence de l'élève ou traduit celle-ci en niveau d'acquisition pour l'élève (référence au socle et aux programmes).

Évaluation : Vise à réguler le projet. Les modalités sont déterminées dès la définition des objectifs.

METHODOLOGIE DU PROJET : les étapes d'élaboration du projet

Une démarche en 3 étapes :

- Etape 1 : Analyse de la situation de l'école (bilan du projet précédent, collecte de données).
- Etape 2 : Définition des objectifs visés au regard des axes de travail choisis.

Etape 3 : Choix d'une stratégie. Élaboration du programme d'actions en lien avec les objectifs définis dans l'étape 2.

Etape 1 : Analyse de la situation de l'école

Réaliser le bilan du précédent projet en :

- s'appuyant sur les indicateurs d'évaluation qui avaient été prévus lors de sa conception (indicateurs nationaux, départementaux, de circonscription, d'école).
- s'appuyant sur la validation des compétences du socle.

Etape 1 : Analyse de la situation de l'école

Réaliser le bilan du précédent projet :

Pour chaque axe du précédent projet d'école, quelques questions à se poser :

- Qu'est-ce que nous cherchions à faire évoluer ?
- Qu'est-ce que nous avons réellement fait ?
- Qu'est-ce que nous n'avons pas fait ?
- Est-ce que nous avons observé des réussites chez les élèves ?
- Ces réussites sont-elles liées à des changements de pratiques et/ou du traitement de la difficulté scolaire ?
- Quels sont les points faibles de nos élèves ?
- Quels sont les points forts de nos élèves ?
- Quels sont les points faibles de notre enseignement et les points forts ?
- Qu'est-ce qui nous permet de le dire : impressions, éléments objectifs ?
- Quelles actions seront pérennisées et intégreront désormais le fonctionnement de l'école et les pratiques de l'équipe enseignante ?
- Quels problèmes n'avons-nous pas traités et/ou explorés ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce qui nous paraît important pour le prochain projet d'école ?

Etape 1 : Analyse de la situation de l'école

Analyser le bilan.

Quelques questions à se poser :

- D'après-vous, à quoi attribuez-vous ces avancées, ces réussites et ces difficultés ?
- Comment expliquez-vous le décalage entre les intentions et les mises en œuvre ?

Etape 1 : Analyse de la situation de l'école

La collecte de données :

- Données centrées sur l'élève
- Données centrées sur l'équipe
- Données centrées sur les familles.
- Données centrées sur les conditions matérielles

- Seront obligatoirement utilisées les données relatives aux évaluations, à l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la fluidité des parcours.
- Il appartient aux équipes pédagogiques de ne retenir que les éléments qui paraissent les mieux adaptés à la situation locale et à la définition des priorités.

Etape 2 : Définition des objectifs au regard des axes de travail choisis

A partir de l'analyse réalisée, des marges de progrès repérées :

- Opérer le choix d'axes prioritaires pour l'école qui définiront le projet d'école pour toute sa durée.

Le projet d'école sera d'autant plus opérationnel qu'il retiendra des objectifs clairs, explicites et basés sur des constats partagés.

Etape 2 : Définition des objectifs au regard des axes de travail choisis

Que faire ? : Définir des objectifs et des indicateurs pour chacun des axes du projet académique retenus :

- × Axe 1 : Apprendre et réussir
- × Axe 2 : Garantir le bien-être
- × Axe 3 : Investir son avenir
- × Axe 4 : Libérer les énergies

Etape 2 : Définition des objectifs au regard des axes de travail choisis

Axe 1 : Apprendre et réussir

On interrogera la continuité, la cohérence et l'efficacité des enseignements au sein de l'école et avec le collège en orientant notamment la réflexion sur :

- Les programmations et les progressions de classe, de cycle et d'école.
- La cohérence des outils des élèves utilisés dans l'école et au collège (classeur outil, cahier de parcours artistique, frise chronologique...), leur continuité.
- Les conditions des liaisons maternelle/élémentaire, cycle 2/cycle 3 et école/collège.
- Les actions définies dans le cadre du conseil école-collège.
- Les parcours des élèves pour la validation des compétences du socle, l'APER, l'APS et le SAVOIR NAGER.
- L'évaluation des élèves à l'école et au collège.
- ...

Etape 2 : Définition des objectifs au regard des axes de travail choisis

Axe 1 : Apprendre et réussir

On interrogera également l'aide apportée aux élèves en difficultés et/ou à besoins particuliers :

- Prise en compte des différents rythmes d'acquisition des élèves dans la classe → mise en œuvre de la différenciation.
- Réponse à la difficulté au niveau de l'école : prévention, repérage, mobilisation de dispositifs (tutorat, groupe de besoins, décroisement, maître supplémentaire), complémentarité des APC, articulation avec le RASED.
- Conseils de cycles ou de maîtres dédiés au suivi des élèves à besoins particuliers.
- Inclusion des élèves à besoins particuliers.
- ...

Etape 2 : Définition des objectifs au regard des axes de travail choisis

Axe 2 : Garantir le bien-être

On interrogera les conditions garantissant un cadre propice au travail et à la réussite de chacun :

- Les relations élèves-élèves/maitres-élèves : Les règles sont-elles l'objet d'une réflexion collective ? Existe-t-il une harmonisation des exigences et des attitudes des enseignants ?
- La cohérence des règles du temps scolaire et périscolaire.
- La liaison école-famille : modalités de communication des informations, des cahiers des élèves, des livrets scolaires, place des parents à l'école.
- Le lien et la cohérence entre le projet d'école et le projet éducatif territorial (PEDT).
- Prendre soin de soi et des autres : des actions en lien avec le parcours éducatif santé.
- Agir sur le climat scolaire : le respect de soi et des autres (voir le guide « Agir sur le climat scolaire à l'école primaire »).
- ...

Etape 2 : Définition des objectifs au regard des axes de travail choisis

Axe 3 : Investir son avenir

- L'éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste favorise la réussite de tous les élèves ainsi que l'inclusion scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Elle contribue également à l'amélioration du cadre de vie et renforce la cohésion au sein de l'école, par la mobilisation des élèves, le travail des équipes éducatives et le dialogue avec les parents.
- La pratique d'une langue vivante étrangère.
- ...

Etape 2 : Définition des objectifs au regard des axes de travail choisis

Axe 4 Libérer les énergies

- La coopération avec les familles
- La coopération inter-catégorielles : croiser les regards entre les différents professionnels
- Faire des conseils de maîtres et de cycles des lieux de formation en valorisant la mutualisation de pratiques et d'outils efficaces.
- Exploiter au mieux les compétences de chacun (décloisonnements, échanges de service...)
- ...

Etape 3 : Elaboration du plan d'actions

A partir des axes de travail retenus :

- élaborer un plan d'actions concrètes
- retenir des stratégies pédagogiques capables d'apporter des réponses aux difficultés repérées.

Elles seront évaluées et réactualisées chaque année.

Pour chaque axe et selon les différents objectifs retenus, il s'agit de concevoir un plan d'actions (d'école, de cycle, de classe) déclinables annuellement et incluant également les actions proposées par le conseil école-collège.

La calendrier de la circonscription :

Retour des projets d'école (version numérique) pour le 17 juin 2019.

Lecture des projets d'école par l'équipe de circonscription : du 17 au 28 juin 2019

Retour du projet avec avis de l'IEN pour le 1^{er} juillet 2019 : 3 possibilités

- Avis favorable : validation au 1^{er} conseil d'école 2019-2020.
- Avis favorable avec remarques (points de vigilance, suggestions...) : validation au 1^{er} conseil d'école 2019-2020.
- Avis défavorable avec suggestions de modifications :
 - Retour dans les écoles pour modification.
 - 2^{ème} navette avec l'équipe de circo : 27 septembre 2019, délai de rigueur.
 - Retour avec avis de l'IEN pour validation lors du premier conseil d'école 2019-2020.